

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Essence de Lavage PROMAT chemicals 1L (Art.Nr.: 4000355945)
Date d'exécution : 12.04.2016 **Version (Révision) :** 21.1.0 (21.0.0)
Date d'édition : 05.08.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Essence de Lavage PROMAT chemicals
HYDROCARBONS, C6-C7, N-ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS < 5% N-HEXANE ; N°CE : 921-024-6 ; Numéro d'identification UE : 649-328-00-1 ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475514-35

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Revêtements et peintures, solvants, diluants
Solvant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : NORTHWEST Handel AG
Rue : Robert-Schuman-Straße 17
Code postal/Lieu : D 44263 Dortmund
Téléphone : +49(0)231/222 3001
+49(0)231/222 3099
Telefax : www.nordwest.com
Contact pour informations : sdb@nordwest.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Giftinformationszentrum (GIZ), Mainz, Tel. +49(0)6131 / 19240 (24 h von Mo. – So.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 2 ; H411 - Danger pour l'environnement aquatique : Catégorie 2 ; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Asp. Tox. 1 ; H304 - Danger par aspiration : Catégorie 1 ; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Flam. Liq. 2 ; H225 - Liquides inflammables : Catégorie 2 ; Liquide et vapeurs très inflammables.

STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Danger pour la santé (GHS08) · Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Essence de Lavage PROMAT chemicals 1L (Art.Nr.: 4000355945)

Date d'exécution : 12.04.2016

Version (Révision) : 21.1.0 (21.0.0)

Date d'édition : 05.08.2016

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

SOLVANTS ORGANIQUES

3.1 Substances

Nom de la substance : HYDROCARBONS, C6-C7, N-ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS < 5% N-HEXANE

Numéro d'identification UE : 649-328-00-1

N°CE : 921-024-6

Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475514-35

Pureté : ≥ 90 - < 100 % [masse]

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Changer les vêtements souillés ou mouillés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Vertiges Maux de tête Gêne oculaire Nausée Vomissement

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Essence de Lavage PROMAT chemicals 1L (Art.Nr.: 4000355945)

Date d'exécution : 12.04.2016

Version (Révision) : 21.1.0 (21.0.0)

Date d'édition : 05.08.2016

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO₂) Poudre d'extinction Eau en aérosol

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection.

5.4 Indications diverses

recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner toute source d'ignition. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Assurer une aération suffisante. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Bien nettoyer les surfaces contaminées.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage



7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

Mesures de protection

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures de lutte contre l'incendie

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Mesures usuelles de la prévention d'incendie. les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière

Veiller à aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Précautions pour la protection de l'environnement

Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Essence de Lavage PROMAT chemicals 1L (Art.Nr.: 4000355945)
Date d'exécution : 12.04.2016 **Version (Révision) :** 21.1.0 (21.0.0)
Date d'édition : 05.08.2016

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (VCI): 3
Classe de stockage (TRGS 510) : 3

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

HYDROCARBONS, C6-C7, N-ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS < 5% N-HEXANE

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)

Valeur seuil : 200 ppm / 1000 mg/m³
Limitation de crête : 4
Remarque : 31
Version : 05.02.2004

Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

DNEL/DMEL

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : Langzeit - systemisch
Valeur seuil : 149 mg/kg
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : Langzeit - systemisch
Valeur seuil : 447 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : Langzeit - systemisch
Valeur seuil : 149 mg/kg
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : Langzeit - systemisch
Valeur seuil : 300 mg/kg
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : Langzeit - systemisch
Valeur seuil : 2085 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition



Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau

Protection des mains

Modèle de gants adapté : Gants à crispin

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration : >= 480 min

Épaisseur du matériau des gants : 0,5 mm

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Essence de Lavage PROMAT chemicals 1L (Art.Nr.: 4000355945)

Date d'exécution : 12.04.2016

Version (Révision) : 21.1.0 (21.0.0)

Date d'édition : 05.08.2016

Modèles de gants recommandés : DIN EN 374

Mesures de protection supplémentaires pour les mains : Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Ne pas porter de gants dans les endroits où fonctionnent des machines et outillages en rotation. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Remarque : Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection corporelle

blouse de laboratoire Combinaison

Protection du corps appropriée : Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels). Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Caractéristiques exigées : antistatique. retardateur de flamme résistant à la chaleur

Matériel recommandé : Fibres naturelles (coton) fibres synthétiques résistantes à la chaleur

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite / formation d'aérosol ou de nébulosité.

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre : A

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : paraffine

Données de sécurité

Température de fusion/plage de fusion :			non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)		80,0 - 110,0	°C
Température de décomposition :			Aucune donnée disponible	
Point éclair :		env.	-20,0	°C DIN 51755 partie 1
Température d'ignition :			250,0	°C
Liquides comburants :			Aucune donnée disponible.	
Limite inférieure d'explosivité :			0,8	Vol-%
Limite supérieure d'explosivité :			6,5	Vol-%
Propriétés explosives :			Aucune donnée disponible.	
Pression de la vapeur (20°C):	(20 °C)		Aucune donnée disponible	
Dichte :	(15 °C)	env.	0,714	g/cm ³
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		Non miscible	
pH:	(20 °C / conc.)		non utilisable	
log P O/W :			Aucune donnée disponible	
Viscosité cinématique :	(40 °C)	<	20,5	mm ² /s
Seuil olfactif :			Aucune donnée disponible	
Densité relative de la vapeur :	(20 °C)		Aucune donnée disponible	(air = 1)
Vitesse d'évaporation :			Aucune donnée disponible	
Teneur en COV maximale (CE) :	(20 °C)		100,0	Pds % gem. RL 1999/13/EG
Max. VOC content (Decopaint):	(20 °C)		100,0	Pds % gem. RL 2004/42/EG

9.2 Autres informations

Aucune donnée également disponible

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Essence de Lavage PROMAT chemicals 1L (Art.Nr.: 4000355945)
Date d'exécution : 12.04.2016 **Version (Révision) :** 21.1.0 (21.0.0)
Date d'édition : 05.08.2016

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation de mélanges explosifs avec: Air. Possible

10.4 Conditions à éviter

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Alcalies (bases), concentré. Acide, concentré. Agent oxydant, fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg

Effet irritant et caustique

Iritation primaire de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

11.3 Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Essence de Lavage PROMAT chemicals 1L (Art.Nr.: 4000355945)
Date d'exécution : 12.04.2016 **Version (Révision) :** 21.1.0 (21.0.0)
Date d'édition : 05.08.2016

11.4 Autres effets néfastes

Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougissements, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc. Exerce un effet dégraissant sur la peau.

11.5 Informations complémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives. Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : NOELR
Dose efficace : 1 - 10 mg/l

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC
Dose efficace : 1 - 10 mg/l

Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : NOELR
Dose efficace : 1 - 10 mg/l

Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : NOEC
Dose efficace : 0,1 - 1 mg/l

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : NOELR
Dose efficace : 10 - 100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Paramètre : Biodégradation
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.

12.4 Mobilité dans le sol

négatif.

Adsorption/Désorption

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

négatif.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Éliminer en observant les réglementations administratives.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

Code de déchets (91/689/CEE) : 07 01 04*

13.2 Informations complémentaires

Aucune

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Essence de Lavage PROMAT chemicals 1L (Art.Nr.: 4000355945)
Date d'exécution : 12.04.2016 **Version (Révision) :** 21.1.0 (21.0.0)
Date d'édition : 05.08.2016

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 3295

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.

Transport maritime (IMDG)

HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (HYDROCARBONS, C6-C7, N-ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS < 5% N-HEXANE)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3
Code de classification : F1
Danger n° (code Kemler) : 33
Code de restriction en tunnel : D/E
Réglementations particulières : 640D · E 2
Étiquette de danger : 3 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3
Numéro EmS : F-E / S-D
Réglementations particulières : E 2
Étiquette de danger : 3 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3
Réglementations particulières : E 2
Étiquette de danger : 3

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui
Transport maritime (IMDG) : Oui (P)
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 2 (Présente un danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

11. Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique · 15. Classe risque aquatique (WGK)

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Essence de Lavage PROMAT chemicals 1L (Art.Nr.: 4000355945)

Date d'exécution : 12.04.2016

Version (Révision) : 21.1.0 (21.0.0)

Date d'édition : 05.08.2016

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.4 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Aucune

16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

16.6 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
